

Nouveau zonage en bassins de vie 2012

78 bassins de vie structurent le territoire régional

« Territoire de la vie quotidienne », le bassin de vie se définit comme la plus petite zone dans laquelle les habitants peuvent bénéficier des équipements et services usuels appelés « gamme intermédiaire » (gendarmerie, supermarché, collège, laboratoire, hébergement de personnes âgées,...). En 2012, 78 bassins de vie, dont 47 ruraux, dessinent ainsi une nouvelle carte de la région. Souvent vastes dans l'hyper urbain (Nice, 2 440 km²) tout comme dans le rural éloigné (Puget-Théniers, 1 540 km²), ces bassins sont parfois très petits dans l'espace périurbain (La Fare-les-Oliviers, 14 km²), généralement bien pourvus en équipements courants. Le bassin le moins peuplé est celui de Castellane (3 000 habitants). À l'opposé se situe celui de Marseille – Aix-en-Provence (1,6 million d'habitants).

Si les commerces et services du quotidien (gamme de proximité) sont proches de tous quel que soit le bassin de vie, l'accès aux équipements intermédiaires fait déjà ressortir des inégalités au détriment des zones les plus à l'écart. Certes, les services présents sont moins concentrés dans le pôle pour ces bassins très ruraux. Mais, malgré cette meilleure répartition, les distances à parcourir sont quand même plus grandes. Surtout, l'absence de certains équipements structurants oblige leurs habitants à des trajets d'autant plus longs qu'ils résident loin des grands axes de communication (aller-retour dépassant souvent l'heure pour en bénéficier). Néanmoins, hors ces quelques bassins, l'immense majorité de la région offre des conditions d'accès très rapides à ces équipements intermédiaires.

L'accessibilité de la population aux équipements dits « supérieurs » (lycée, établissement de santé, médecin spécialiste, Pôle emploi, hypermarché, ...) partitionne encore davantage le territoire. Dans les bassins de vie urbains, ces équipements sont à proximité immédiate. Dans les bassins périurbains ou organisés autour d'un pôle moyen, ils sont accessibles en moins d'une demi-heure (aller-retour). Dans les bassins animés par de petits pôles, il faut déjà de 35 à 40 minutes pour y accéder. Le caractère rural ou non des bassins n'est pas discriminant ici. En revanche, il l'est pour le dernier type de bassin de vie, les « autres » ruraux qui ne représentent toutefois que 2,6 % de la population régionale. Particulièrement enclavés et vastes, ces territoires ne disposent en



www.insee.fr

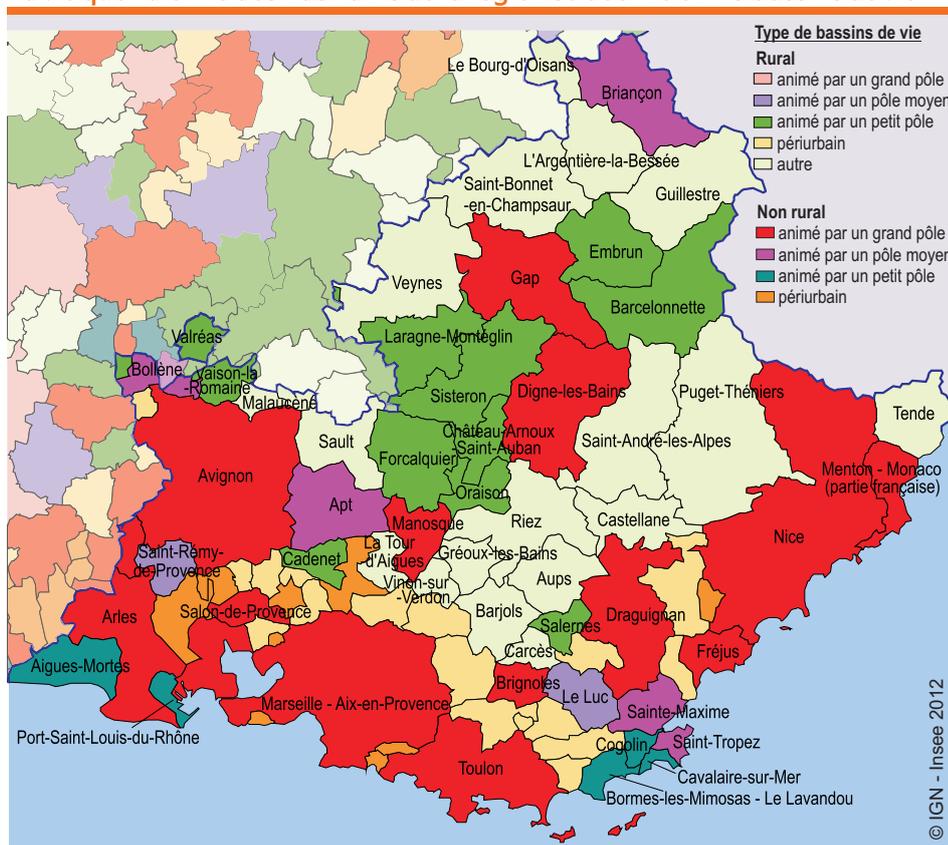
- Régions
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les publications

moyenne que de 4 des 35 équipements supérieurs. La moitié de leurs habitants met en moyenne plus d'une heure aller-retour pour bénéficier d'un équipement de cette gamme. Ce temps d'accès est parfois beaucoup plus long pour certains équipements : il n'est pas rare que lycée, agence de travail temporaire ou antenne de Pôle emploi, hypermarché, maternité ou service d'urgence, se situent à plus de deux heures aller-retour pour les résidents de ces zones.

Marqué dans les domaines de la santé et de l'action sociale, ce déficit en structures peut conduire à une réflexion dans les années futures pour ces territoires. En effet, la population de ces bassins a fortement augmenté cette dernière décennie (1,8 % par an, soit plus du double de la croissance régionale). De plus, la part de personnes âgées y est parmi les plus importantes de la région. Il s'agit donc d'un enjeu majeur du développement de ces bassins de vie.

Philippe Pailler

La vie quotidienne des habitants de la région se décline en 78 bassins de vie



Source : Insee, Recensement de la population 2009, Base Permanente des équipements 2010

Institut National de la Statistique
et des Études Économiques
Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
13387 Marseille Cedex 10
Tél : 04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 60

Directeur de la publication : Renan Duthion
Chef du service Études et Diffusion : Olivier Biau
Rédacteur en chef : Claire Joutard

© Insee 2012
Dépôt légal : décembre 2012
N° ISSN : 2112-6550
Réf : SYN124532

Retrouvez les résultats complets de l'étude sur www.insee.fr :
l'Analyse n° 25, décembre 2012 dont les Données de l'étude